

Offre de services

Les soins palliatifs offerts par la Maison Les couleurs du vent reposent sur une approche globale de la personne malade qui comprend la réponse à ses besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels et qui offre également un soutien aux proches, et ce, jusque dans la période du deuil et selon des modalités respectant la mission et les limites des ressources humaines et financières de la maison.

Les soins palliatifs offerts par la Maison Les couleurs du vent sont accessibles sans discrimination ni privilège, dans le respect des critères d'admissibilité et la disponibilité des ressources de la maison.

L'offre de services inclut :

- Soulagement de la souffrance physique, psychologique, sociale et existentielle;
- Accompagnement en fin de vie dans la sérénité et le respect de la personne atteinte et de ses proches;
- Le répit;
- L'ajustement de médication;
- La Maison Les couleurs du vent offre la sédation palliative et elle permet d'offrir l'aide médicale à mourir comme prévu dans la loi 11.

Critères d'admissibilité à la Maison les couleurs du vent:

- Personne âgée de 18 ans et plus, peu importe le type de maladie ; avec un pronostic réservé de moins de deux (2) mois;
- Personne atteinte d'une maladie chronique grave préterminale ou terminale dont le pronostic est clairement prévisible « La demande ne doit pas reposer seulement sur l'éventualité d'une prochaine détérioration ou complication. La simple mention de fin des soins actifs ne suffit pas à l'admissibilité »;
- La personne en fin de vie et ses proches connaissent la maladie et le pronostic et ont fait un choix éclairé et ont signé le niveau de soins « D », ce niveau étant axé uniquement sur 6 des

soins de confort et ne nécessitant pas l'utilisation de plateau diagnostique ni technique et ont opté pour la non-réanimation;

- La personne qui vient pour un répit ou un ajustement de médication peut avoir un niveau de soins « C » ou « D », et elle a opté pour la non-réanimation et son pronostic peut aller jusqu'à 6 mois;
- La personne en fin de vie ou son répondant consentent et collaborent aux services offerts à la Maison Les couleurs du vent. « La personne en fin de vie n'est pas dirigée à la Maison Les couleurs du vent, mais choisit la Maison Les couleurs du vent »;
- Personne résidant sur le territoire des MRC des Appalaches. À noter qu'une personne hors territoire dont la famille immédiate habite la région desservie par la Maison Les couleurs du vent pourrait, pour des conditions humanistes, avoir accès à la maison.

Critères d'exclusion :

- Personne dont le suivi nécessite encore des interventions ou le plateau technique hospitalier;
- Personne et/ou son représentant dont le consentement est non éclairé ; et ce malgré l'accompagnement par un intervenant de la santé;
- Personne recevant encore une chimiothérapie palliative quelconque ou une radiothérapie palliative chez qui il est nécessaire de gérer les effets secondaires ou les complications éventuelles;
- « L'arrêt de la chimio palliative et un niveau de soins « D » rendent la demande recevable, mais pas nécessairement admissible sur le moment »;
- Personne confuse et agressive ou confuse et errante; l'agressivité et l'errance devront être stabilisées avant son admission à la Maison Les couleurs du vent, car nous ne pourrions assurer un service privé avec les ressources en place. Cet élément devra faire l'objet d'une évaluation spécifique par le comité d'admission, le cas échéant;
- Les usagers ne respectant pas les règles de vie de la Maison de soins palliatifs Les couleurs du vent;
- Tout usager ne répondant pas aux recommandations de la santé publique.

Critères de priorisation

À la base, les admissions se feront selon la chronologie des demandes inscrites et admissibles.

Certaines inscriptions pourraient être priorisées advenant une détérioration rapide du pronostic de vie. L'évaluation et le jugement clinique de l'équipe de la maison de soins palliatifs sont un atout dans la priorisation des admissions selon l'évolution des usagers. Si aucun changement clinique des usagers, les demandes seront priorisées selon cet ordre :

1. Les demandes d'hébergement :
 - a) En provenance du domicile pour éviter une visite à l'urgence;
 - b) En provenance de l'urgence pour éviter une hospitalisation;
 - c) En provenance d'un centre hospitalier.
2. Les demandes d'ajustements de médicaments;
3. Les demandes de répit;
4. Demande d'administration de l'aide médicale à mourir.

Procédure d'admission à la Maison Les couleurs du vent :

- Un professionnel de la santé (ex : médecin, infirmière ou travailleuse sociale) doit compléter le formulaire d'admission lequel doit obligatoirement être signé par le médecin;
- Le formulaire de consentement doit également être fourni. Si la personne atteinte n'est plus apte à consentir, le consentement substitué et éclairé de ses proches est nécessaire;
- Toutes les demandes d'admission doivent être traitées et évaluées avec célérité soit en moins de 24h (ouvrable) par le comité local de sélection composé de médecins et de la coordonnatrice des soins. Une équipe interdisciplinaire peut être requise en collaboration avec les intervenants du CLSC ou de l'Hôpital selon le cas;
- Par respect pour la clientèle en attente d'une admission, il ne peut y avoir d'admission d'urgence d'un nouveau cas qui n'a pas été soumis au préalable à ce processus de demande;

- En tenant compte des disponibilités, de la ressource et de la structure d'accueil de la Maison Les couleurs du vent les usagers sont admis dans un délai le plus court possible tout en respectant la volonté de la personne en fin de vie. Ainsi :

- L'admission d'un usager est prévue la veille. Médecin, personnel et bénévoles sont avisés;

- Le référant est aussi avisé la veille pour qu'il puisse préparer le patient et sa famille et pour organiser le transport.

- Les admissions devraient se faire en avant-midi en raison d'une admission par jour ou selon la capacité de l'équipe clinique.

Les demandes d'admission pourront être qualifiées :

- Admissibles au moment de la demande. La maison avisera le référant lorsqu'il y aura une place disponible;

Ou

- Non admissibles au moment de la demande et le référant en sera informé dans les plus brefs délais. Il lui appartiendra alors de communiquer avec la maison s'il y a évolution de l'état de santé rendant le patient admissible.